

Vendredi 1^{er} (matin), jeudi 7 (journée) et mercredi 13 (matin) juillet 2016 - Gard

Cette formation s'adresse aux oléiculteurs s'interrogeant sur leurs pratiques, particulièrement en matière de lutte contre la mouche et de fertilisation. D'une part, elle vise à apporter aux oléiculteurs conventionnels des éléments techniques concrets afin de les accompagner dans une évolution de leurs pratiques actuelles vers des pratiques différentes, notamment utilisées en Agriculture Biologique (AB). D'autre part, elle permettra aux oléiculteurs en AB de se perfectionner, de mieux maîtriser, la lutte contre la mouche par barrières minérales ainsi que la fertilité du sol et la fertilisation de l'olivieraie.

PROGRAMME

1^{er} jour - 1^{er} juillet de 9h00 à 12h00 - exploitation de Clément Garcia (Saint-Christol - 34)

Visite de l'exploitation, présentation des pratiques réalisées sur l'olivieraie en AB - Thématiques abordées : contexte pédoclimatique, environnement de l'olivieraie, irrigation, fertilité du sol / fertilisation, gestion des maladies et ravageurs, matériels utilisés...

Intervenants : Raymond et Clément GARCIA, oléiculteurs en agriculture conventionnelle et biologique

2^e jour - 7 juillet de 9h00 à 17h30 - exploitation de Guilhem Accabat (Arpaillargues-et-Aureillac - 30)

Le matin en salle et l'après-midi sur le terrain :

- Approche et stratégie globales en AB
- Gestion du sol et fertilisation : enherbement, travail mécanique du sol, besoins de l'olivier, amendements, engrais et engrais verts
- Mouche de l'olive (et autres ravageurs majeurs) : connaissance de l'insecte, outils d'aide à la décision, moyens de lutte en AB, démonstration et mise en pratique de pulvérisation d'argiles répulsives

Intervenants : Alex SICILIANO, conseiller en oléiculture ; Guilhem ACCABAT, oléiculteur en AB

3^e jour - 13 juillet de 8h30 à 12h30 - exploitation de Pierre Ferdier (Rousson - 30)

- Réglementation de l'AB, démarches de conversion à l'AB, aides possibles
- Visite de l'exploitation et présentation des pratiques - Thématiques abordées : contexte pédoclimatique, environnement de l'olivieraie, irrigation, fertilité du sol / fertilisation, gestion des maladies et ravageurs, matériels utilisés...
- Analyse de la conduite de l'olivieraie, échanges sur des améliorations possibles des pratiques présentées et de celles des producteurs présents

Intervenants : Pierre FERDIER, oléiculteur en AB ; Marion PILLIER, CIVAM Bio Gard

Animation et coordination : Marion PILLIER, chargée de mission Fruits & légumes au CIVAM Bio Gard (au besoin : 06 18 10 44 18)

Le 1^{er} juillet, le rendez-vous est donné à 9h00 sur l'exploitation de Clément GARCIA (EARL Les Sablettes 112 avenue Boutonnet 34400 Saint-Christol).

Merci de prévoir votre pique-nique pour le déjeuner du 2^e jour (7 juillet).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre adhérent au CIVAM Bio Gard (se reporter au bulletin d'adhésion) et éligible Vivea.

Nous consulter dans les autres cas.

PUBLIC CONCERNE

Agriculteurs cotisants MSA et personnes en cours d'installation

Inscription avant le 30 juin 2016 auprès du CIVAM BIO GARD

97 rue Grieg - Immeuble Beauvallon - 30900 NIMES

04 15 09 82 71 - l.menneboo@biogard.fr

Le nombre de places est limité à 12 personnes.

Partenaire :



Financier :



FORMULAIRE D'ADHESION

Quels sont les avantages de l'adhésion ?

- l'accompagnement personnalisé (entretien individuel, mise en relation producteurs-acheteurs, diffusions d'informations commerciales),
- l'accès aux formations organisées par le Civam Bio Gard,
- la parution gratuite dans le carnet d'adresses bio,
- les réductions sur les tarifs de prestations (publicité dans le carnet bio, matériel de promotion, location d'emplacement sur les foires et salons),
- l'appui au montage de dossiers d'aides à l'investissement,
- la diffusion et réception de petites annonces,
- pour les vigneron la somme forfaitaire de 40 € sera déduite de la cotisation Sud Vin Bio.

→ Quels sont les tarifs ?

	Statut de l'adhérent		
Chiffre d’Affaire annuel déclaratif <i>(Sur la part du Chiffre d’Affaire bio et conversion uniquement)</i>	Entreprise en activité (tous secteurs : agricoles, commerce, artisanat ou service)	Particuliers (consommateurs, projet de création d’activité)	Personnes morales sans activité économique (association, formations, collectivités)
Moins de 100 000 €	40 €* 	30 €* dans tous les cas	60 €* dans tous les cas
Plus de 100 000 €	40 € + 10 € par tranche de 100 000 € Exemple : pour un CA de 200 000 € à 300 000 €, calculer 40 € + 2 X 10 € = 60 €		
Cotisations plafonnées à 500 €			

* Association Loi 1901 non assujettie à la TVA, nos tarifs s'entendent nets (TVA non récupérable)

NOM DE STRUCTURE OU DE SOCIETE :

NOM DU RESPONSABLE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL :

VILLE :

AUTRES COMMUNES OU DES TERRES SONT EXPLOITEES :

TEL. :

PORTABLE :

E-MAIL :

JE JOINS UN CHEQUE DE EUROS LIBELLE A L'ORDRE DU CIVAM BIO GARD

☐ J'autorise le CIVAM à diffuser mes coordonnées aux particuliers, étudiants stagiaires et organismes intéressés par l'Agriculture Biologique (en aucun cas à des fins publicitaires).

Pour les personnes ou sociétés certifiées en Bio, merci de joindre une copie du dernier certificat produit en votre possession portant la liste de tous vos produits certifiés.

Merci de ne rien inscrire dans ce cadre (une facture vous sera systématiquement envoyée)

Chèque n° :

Date :

Banque :

Reçu n° :